



Mémoire d'Auschwitz ASBL  
Rue aux Laines, 17 boîte 50 – 1000 Bruxelles  
Tél. : +32 (0)2 512 79 98  
[www.auschwitz.be](http://www.auschwitz.be) • [info@auschwitz.be](mailto:info@auschwitz.be)

## Le Pacte scolaire : nouveaux défis ?

**Nathalie Peeters**

Mémoire d'Auschwitz ASBL

Mars 2020

Le 16 novembre dernier, Talal Magri, un enseignant de religion islamique dans un athénée de Huy a relayé sur sa page Facebook les propos antisémites d'un imam. Lors d'une vidéo, celui-ci récite une prière dans laquelle il prêche l'extermination des Juifs et regrette de ne pouvoir participer en raison de son handicap (il est non-voyant) au djihad contre les Juifs en Palestine. Les faits sont aussitôt révélés par le journal *La Dernière Heure* et la Presse s'empare de l'affaire. Tout d'abord, Talal Magri cherche à nier les faits. Il retire la vidéo de son compte Facebook. Ensuite, acculé, il se défend en expliquant aux journalistes : « Je n'ai jamais souhaité diffuser un tel discours. J'ai partagé la vidéo sans écouter les propos présents dedans. Je ne cautionne absolument pas ce genre de discours et si j'avais pris connaissance de son contenu, je n'aurais pas partagé la vidéo. J'ai fait une erreur, mais ce n'était pas mon intention de propager cette image. » Il présente humblement ses excuses à la Communauté juive.

Mais cela ne suffit pas et les choses n'en restent pas là. Frédéric Daerden, Vice-Président du Gouvernement de la Communauté française, réagit sur son compte Twitter, son tweet, est aussitôt relayé par Caroline Désir, ministre de l'Éducation :

« Il s'agit de faits totalement inadmissibles et scandaleux. Le pouvoir organisateur a immédiatement mandaté son avocat pour se constituer partie civile au pénal et a par ailleurs procédé à l'écartement de ce professeur. »

Wallonie-Bruxelles Enseignement, WBE, s'est constitué partie civile dans le cadre d'une action pénale lancée à l'encontre de Talal Magri, a indiqué un peu plus tard le porte-parole du cabinet de Frédéric Daerden.

L'inspection de l'enseignement est chargée de vérifier s'il y a eu des dérapages. La direction de l'athénée n'a pas commenté l'affaire. Actuellement, l'enseignant – en congé de maladie – est suspendu, il ne pourra pas réintégrer son poste avant les résultats de l'enquête.

Talal Magri qui aurait dans le passé déjà fait déjà l'objet d'un rapport resté sans suite n'est pas un simple sympathisant du parti ISLAM. Il en a été tête de liste à Liège lors des élections communales de 2018. Pour rappel, ce parti antidémocratique prône l'instauration de la charia en Belgique, et ses membres tiennent des propos rétrogrades et sexistes. Quelques exemples de leur programme électoral :

- Permettre aux femmes qui le souhaitent de devenir la coépouse, tout en leur offrant les mêmes garanties que celles auxquelles les premières épouses ont droit.
- En période de grande influence, réserver un espace uniquement à la gent féminine dans les transports en commun afin d'éviter tous « collages » indésirables.

- Restriction de l'avortement<sup>1</sup>...

Le professeur explique avoir depuis pris ses distances avec le parti et œuvrer désormais au dialogue interreligieux : « Je ne suis plus en contact avec eux et je suis passé à autre chose. En tant que professeur, j'œuvre pour que mes élèves s'ouvrent au dialogue interreligieux. » Tout au long de sa carrière Talal Magri a enseigné dans plusieurs établissements de la région de Liège, espérons que la jeune génération n'ait pas prêté une oreille attentive à ses propos.

L'État belge impose la nomination d'une autorité, dénommée chef de culte. Un problème se pose pour la religion musulmane. Contrairement au catholicisme qui possède une structure hiérarchique reconnue, il n'existe pas de chef de culte islamique.

Le culte musulman est reconnu officiellement en Belgique en 1974. Les premiers cours de religion islamique sont donnés dès l'année scolaire 1975. L'État belge n'a pas les pouvoirs de régenter ces questions en vertu de la séparation de l'Église et de l'État. Il ne peut pas s'immiscer dans le choix de la désignation des ministres d'un culte. Pour cette raison, le Centre islamique et culturel de Belgique (CIC) est chargé de la désignation des professeurs de religion musulmane. Il assumera cette fonction de 1974 à 1989.

En mars 1990, le gouvernement belge l'en exempte et crée en juin de la même année un Conseil provisoire des Sages pour l'organisation du culte islamique. Celui-ci a la responsabilité, entre autres missions, de la gestion des affaires courantes concernant les dossiers liés à l'enseignement de la religion islamique. Leurs propositions n'aboutiront pas et en 1992, le Conseil interrompt ses activités. Un exécutif provisoire constitué en 1993 reprend les attributions du Conseil provisoire des Sages sous la dénomination Exécutif des Musulmans de Belgique.

Sous l'égide du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme des concertations sont alors entreprises entre les principaux acteurs de l'islam de Belgique afin de créer une autorité que les fidèles pourront accepter comme légitime. Cette instance nomme alors un exécutif qui est reconnu par le gouvernement en 1994. Cet exécutif coexiste avec le Conseil supérieur des musulmans issu des élections organisées par le CIC en 1991, celui-ci est désormais chargé de la désignation des professeurs de religion.

À l'heure actuelle, ces professeurs sont tenus de passer un concours et de suivre des formations. Leur enseignement est contrôlé par des inspecteurs, peu nombreux en regard du nombre d'enseignants, et malheureusement cela peut laisser la porte ouverte à certaines dérives.

Hicham Abdel Gawad, auteur du livre *Les questions que se posent les jeunes sur l'islam*<sup>2</sup> n'a pas été montré du doigt pour incitation à la haine et propos haineux. Cet ancien salafiste radicalisé, détenteur d'un master en Sciences des religions, s'est tout d'abord dirigé vers la carrière de professeur de religion islamique. Il enseignait dans un athénée d'Ottignies quand il a été licencié pour le motif d'avoir tenu des propos trop progressistes sur la religion.

En 2017, un inspecteur responsable du degré supérieur a jugé que sa vision progressiste de la religion et les sujets évoqués durant ses cours de religion justifiaient un rapport. L'enseignant a été licencié sans préavis. Il déplore l'absence d'approche critique dans le programme des cours de religion islamique et voulait davantage pousser les jeunes à développer un esprit critique. Il souhaitait aborder des sujets tels que l'homosexualité, la philosophie de Platon...

---

<sup>1</sup> <https://www.islam2012.be/projet>

<sup>2</sup> Hicham Abdel Gawad, *Les questions que se posent les jeunes sur l'islam*, La Boîte à Pandore, 2016.

Selon Hicham Abdel Gawad, l'approche scientifique serait la piste principale pour faire de la prévention et combattre le radicalisme chez les jeunes.

« En tant qu'intellectuel, certaines choses me heurtent. Quand on me demande d'expliquer par exemple que le Big Bang est dans le Coran, on demande d'expliquer le miracle scientifique du Coran et je ne me vois pas faire ça. C'est complètement illogique du point de vue de l'histoire de la pensée. »

La cellule PRE-RAD de BRAVVO<sup>3</sup>, le service de prévention de la Ville de Bruxelles a lancé le 10 février une campagne de sensibilisation sur la radicalisation violente : « Et toi, la radicalisation, t'en penses quoi ? » Cette action cible les jeunes de 12 à 25 ans et se déroulera tout au long du mois de février. Le bourgmestre Philippe Close explique son objectif :

Notre démocratie n'est certes pas parfaite et l'idéal de justice sociale dont elle est porteuse est confronté à de nombreux défis, mais elle se fonde sur un rejet catégorique de la violence pour imposer son point de vue et, au contraire, érige le droit à la parole, l'égalité et le dialogue entre tous comme moyens pour transformer la société. Avec cette campagne, nous avons donc voulu donner la parole aux jeunes, faire entendre leurs mots sur ce sujet délicat, et montrer que notre jeunesse partage cet idéal démocratique. Elle est non seulement capable de prendre la parole, mais sans doute peut-elle aussi nous apprendre beaucoup si on se donne la peine de l'écouter.

Cette opération se décline sous différentes formes : affiches placardées dans les espaces publics, visuels diffusés via les réseaux sociaux, animations pédagogiques... Un groupe Facebook sert d'espace de discussion sur la radicalisation et les formes d'extrémisme violent.

Nos jeunes en pleine construction identitaire sont vulnérables et manquent de repères. Ils sont bien trop souvent confrontés à des discours fondamentalistes diffusés sur le Net ou par des prêcheurs de rue. Influençables, sans connaissances préalables, ils sont des proies faciles pour les extrémistes religieux. C'est en ce sens qu'il est capital, d'assurer un soin tout particulier à la sélection et à la formation des professeurs de religion islamique.

Les cas particuliers – et opposés – que constituent les licenciements de Talal Magri et d'Hicham Abdel Gawad sont révélateurs d'enjeux plus globaux. Le cours de religion islamique et la nomination de ses professeurs interrogent sous un jour nouveau sur la « pilarisation » de l'enseignement actée en 1959 avec le Pacte scolaire. Soixante ans plus tard, n'est-ce pas l'ensemble du cadre qui mérite une réflexion en profondeur ? Nombreux sont ceux qui en parlent, mais rares sont ceux qui veulent véritablement y toucher. On ne compte plus les appels à instaurer un cours commun à tous les élèves qui aborderait toutes les religions sous un prisme philosophique et historique. Confrontés à trop de résistances, ils se sont jusqu'à aujourd'hui soldés par des échecs.

Par ailleurs, la question des cours de religion et le cadre qui les régit ne sont qu'une facette du problème. Celle des écoles confessionnelles en est une autre. L'existence d'un réseau catholique – désormais souvent peu confessionnel dans les faits – justifie la création d'écoles protestantes, juives ou islamiques, bien loin d'un idéal d'inclusion et d'universalité qu'on est en droit d'attendre de l'enseignement. La question risque de se poser avec davantage d'acuité dans les années à venir. Caroline Sägesser, historienne et chercheuse au CRISP en synthétise les enjeux :

---

<sup>3</sup> L'ASBL BRAVVO (Bruxelles Avance – Brussel Vooruit) mène une politique de prévention intégrée sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

Ces écoles islamiques – actuellement, 4 écoles primaires et 2 écoles secondaires en Communauté française – viennent rejoindre une poignée d'écoles protestantes et juives. Elles partagent avec ces dernières la caractéristique de s'adresser exclusivement à un public d'une seule religion, nonobstant l'obligation juridique d'accueillir tous les élèves. Contrairement aux écoles catholiques, elles ne présentent aucune diversité et constituent donc des écoles « de l'entresoi ». Si les écoles protestantes et juives ne sont pas appelées à un grand développement en raison de l'étroitesse du public visé, il n'en va pas de même des écoles islamiques [...] Historiquement, l'école officielle s'est présentée comme « l'école pour tous », une caractéristique revendiquée aujourd'hui également par l'école catholique, qui désire « accueillir chacun dans le respect de la différence ». Les nouvelles écoles confessionnelles se situent dans un projet différent, dont il est peut-être opportun d'interroger la pertinence pour la société de demain. Veut-on, en poursuivant une organisation « pilarisée » de l'enseignement, promouvoir un nouveau développement d'un enseignement strictement confessionnel ?<sup>4</sup>



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

*Depuis 2003, l'action de l'ASBL Mémoire d'Auschwitz s'inscrit dans le champ de l'Éducation permanente.*

*À travers des analyses et des études, l'objectif est de favoriser et de développer une prise de conscience et une connaissance critique de la Shoah, de la transmission de la mémoire et de l'ensemble des crimes de masse et génocides commis par des régimes autoritaires. Par ce biais, nous visons, entre autres, à contrer les discours antisémites, racistes et négationnistes.*

*Persuadés que la multiplicité des points de vue favorise l'esprit critique et renforce le débat d'idées indispensable à toute démocratie, nous publions également des analyses d'auteurs extérieurs à l'ASBL.*

<sup>4</sup> [http://www.crisp.be/crisp/wp-content/uploads/analyses/2020-02-20\\_ACL-Sagesser\\_C-2019-Politique-Enseignement\\_deconfessionnalise\\_mais\\_toujours\\_bien\\_pilarise.pdf](http://www.crisp.be/crisp/wp-content/uploads/analyses/2020-02-20_ACL-Sagesser_C-2019-Politique-Enseignement_deconfessionnalise_mais_toujours_bien_pilarise.pdf)